Garantie Enphase – Système de gestion de l’énergie domestique

- **Date d’entrée en vigueur :** À partir du 1 de octubre de 2026
- **Territoire couvert :** Luxembourg
- **Produits couverts :** Produits du système de gestion de l’énergie domestique Enphase dont les références (SKU) sont indiquées dans l’Annexe des produits couverts.
- **Période de garantie limitée :** Voir l’Annexe des produits couverts

La présente garantie limitée (la « Garantie ») ne s’applique qu’aux références (SKU) de Produits Couverts figurant dans l’Annexe des Produits Couverts ci-jointe. Veuillez consulter le site https://enphase.com/warranty afin de vous assurer de disposer de la garantie applicable à votre Produit Couvert. CETTE GARANTIE S’APPLIQUE UNIQUEMENT AUX PRODUITS IMPORTÉS DANS L’ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, EN SUISSE OU AU ROYAUME-UNI (« RÉGION EUROPÉENNE ») AVEC LE CONSENTEMENT D’ENPHASE. DE PLUS, SI VOTRE PRODUIT A ÉTÉ IMPORTÉ DANS L’ESPACE EUROPÉEN SANS LE CONSENTEMENT D’ENPHASE, IL N’EST PAS DESTINÉ À ÊTRE UTILISÉ DANS CETTE RÉGION ET ENPHASE PEUT REFUSER DE VOUS AUTORISER À L’ACTIVER. VEUILLEZ VÉRIFIER AUPRÈS DE VOTRE INSTALLATEUR QUE LE PRODUIT EST DESTINÉ À ÊTRE UTILISÉ DANS L’ESPACE EUROPÉEN. VOTRE INSTALLATEUR PEUT VÉRIFIER CES INFORMATIONS ICI : https://enphase.com/installers/authorization.

1. **Garantie.** Sous réserve des conditions de la présente Garantie, et durant la Période de Garantie Limitée applicable, la société Enphase Energy, Inc., 47281 Bayside Parkway, Fremont, CA 94538, États-Unis (« **Enphase** »), garantit au Propriétaire Couvert (tel que défini ci-dessous) que le Produit Couvert, utilisé conformément aux conditions énoncées dans le Manuel d’Utilisation et la Fiche Technique du Produit (ensemble la « **Documentation Enphase** »), sera exempt de vices de matière et de fabrication, sous réserve que lesdits Produits Couverts soient installés pour leur utilisation sur le site initial de l’utilisateur final (le « **Site d’Origine** ») au sein du Territoire Couvert. La présente Garantie n’est valable (a) que dans la mesure permise par les lois applicables du Territoire Couvert, (b) lorsque le Produit Couvert est vendu par Enphase elle-même ou par un revendeur agréé par Enphase dans le Territoire Couvert, et (c) dans la mesure où les exclusions de l’Article 7 ne s’appliquent pas.

2. **Propriétaire couvert.**Aux fins de la présente Garantie, le « **Propriétaire couvert** » ou « **vous** » désigne la personne ou l’entité qui achète un Produit couvert auprès d’Enphase ou d’un revendeur autorisé par Enphase et l’installe (ou l’a installé) sur le Site d’origine. De plus, le Propriétaire couvert inclura les cessionnaires ultérieurs (chacun étant un « **Cessionnaire** ») tant que (a) le Produit couvert demeure sur le Site d’origine, (b) le Cessionnaire soumet à Enphase un « *Formulaire de changement de propriétaire* » rempli, qu’Enphase peut modifier de temps à autre à sa seule discrétion, et (c) le Cessionnaire paie les frais de transfert applicables (« **Frais de transfert** ») indiqués dans le Formulaire de changement de propriétaire dans les trente (30) jours suivant la date de transfert du Propriétaire couvert au Cessionnaire. La soumission d’un Formulaire de changement de propriété est requise pour que le Cessionnaire bénéficie d’une couverture de garantie continue sur le Produit couvert transféré. Les Frais de transfert font l’objet d’ajustements raisonnables de temps à autre (tel que déterminé à la discrétion d’Enphase). Le Formulaire de changement de propriétaire et les instructions de paiement pour les Frais de transfert sont disponibles sur https://enphase.com/fr-lu/warranty/luxembourg.

3. **Droits supplémentaires.** La présente Garantie s’applique en plus des droits légaux dont disposent les consommateurs en vertu des lois luxembourgeoises sur la consommation, y compris en vertu du Code de la consommation et du Code civil du Luxembourg. Elle ne limite explicitement aucun droit légal des consommateurs.

4. **Connectivité continue.** Les Produits couverts doivent être connectés en permanence à Internet pendant la Période de garantie limitée applicable, sauf en cas d’interruption par des causes indépendantes de la volonté raisonnable du Propriétaire couvert. Cela permettra de s’assurer que les défauts potentiels du Produit peuvent être diagnostiqués à distance et que le Produit peut recevoir des mises à jour en direct du micrologiciel.

5. **Services couverts par la présente Garantie :** Si Enphase confirme l’existence du défaut couvert par la présente Garantie, Enphase procédera, à sa seule discrétion, soit (a) à la réparation ou au remplacement gratuit du Produit Couvert, soit (b) à l’octroi au Propriétaire Couvert d’une compensation proportionnelle ou d’un remboursement pour le Produit Couvert égal à la valeur marchande actuelle du Produit Couvert au moment où le Propriétaire Couvert notifie le défaut à Enphase, telle qu’elle sera déterminée à la seule discrétion d’Enphase. Si Enphase choisit de réparer ou de

remplacer le Produit couvert, Enphase utilisera, à sa discrétion, des pièces ou des produits neufs ou remis à neuf d'une conception originale, similaire ou améliorée.

6. **Période de garantie après réparation ou remplacement :** Si Enphase répare ou remplace le Produit couvert, (i) Enphase utilisera, à sa discrétion, des pièces ou produits neufs ou reconditionnés de conception originale ou améliorée, et (ii) la Garantie continuera de s'appliquer au produit réparé ou de remplacement pendant le reste de la Période de garantie initiale ou quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date à laquelle le Propriétaire couvert reçoit le produit réparé ou de remplacement, selon la dernière éventualité.

7. **Limitations et exclusions de garantie.**
   a. La présente Garantie ne couvre pas, et Enphase ne sera pas responsable des dommages causés par l'expédition ou tout autre dommage causé par une mauvaise manipulation des produits par le transporteur.
   b. La présente Garantie ne couvre pas, et le terme « Produit couvert » n'inclut pas, les produits tiers non fournis par Enphase qui peuvent être installés avec ou utilisés en lien avec les Produits couverts.

   c. La présente Garantie ne s'applique pas, et Enphase ne sera pas responsable, de tout défaut ou dommage aux Produits couverts : (i) qui ont été mal utilisés, négligés, altérés, modifiés ou endommagés de quelque manière que ce soit, intérieurement ou extérieurement ; (ii) qui ont été installés, exploités, manipulés ou utilisés de manière incorrecte, y compris dans des conditions pour lesquelles le produit n'a pas été conçu, dans un environnement inadapté ou d'une manière contraire au manuel de l'utilisateur d'Enphase ou aux lois ou réglementations applicables ; (iii) qui ont été soumis à un incendie, à de l'eau, à une corrosion généralisée, à des infestations biologiques, à des actes de la nature ou à une tension d'entrée qui crée des conditions de fonctionnement au-delà des limites maximales ou minimales applicables indiquées dans la fiche technique du produit couvert applicable (telle que publiée en ligne à l'adresse www.enphase.com), y compris une tension d'entrée élevée provenant de générateurs ou de la foudre ; (iv) qui ont subi des dommages causés par des composants tiers non fournis par Enphase et utilisés avec les Produits couverts ou tout dommage aux produits couverts causé par un service effectué par une personne qui n'est pas un représentant d'Enphase ; (v) si les marques d'identification d'origine (y compris la marque commerciale ou le numéro de série) de ces produits ont été défigurées, modifiées ou supprimées (autrement que par la décoloration due à l'usure normale) ; (vi) si le profil du réseau (paramètres d'exploitation approuvés par les services publics) du Produit couvert a été modifié et que cette modification entraîne un dysfonctionnement, une défaillance ou une performance non optimale du produit ; ou (vii) si le Produit couvert n'utilise pas la version la plus récente du logiciel ou du micrologiciel mis à disposition par Enphase et que le défaut ou le dommage aurait pu être évité en utilisant cette version du micrologiciel ou du logiciel.

   d. La Garantie ne couvre pas les défauts cosmétiques, techniques ou de conception, ou les lacunes qui n'influencent ou n'affectent pas matériellement la production d'énergie ou qui dégradent la forme, l'ajustement ou la fonction des produits couverts, ni les défauts ou les pièces nécessitant un remplacement en raison de l'usure normale, de la corrosion, de la rouille ou des taches, des rayures, des bosses sur le boîtier ou la peinture du produit couvert.

   e. La Garantie ne couvre pas les coûts liés au retrait, à l'installation ou au dépannage des systèmes électriques du Propriétaire couvert.

   f. La présente garantie ne s'appliquera pas aux produits n'ayant pas reçu l'autorisation de fonctionner de la part des autorités locales ayant juridiction sur ces questions, si une telle autorisation est requise dans le Territoire couvert.

   g. Afin d'éviter toute ambiguïté, les logiciels installés dans les Produits couverts et la récupération et la réinstallation de ces logiciels et données ne sont pas couverts par la présente Garantie. Enphase ne garantit pas que les opérations du Produit couvert seront ininterrompues ou exemptes d'erreurs.

   h. Les Produits couverts ne sont pas destinés à être utilisés comme source d'alimentation principale ou de secours pour les systèmes de maintien en vie, d'autres équipements médicaux ou toute autre utilisation où la défaillance du produit pourrait entraîner des blessures, la perte de vies ou des dommages matériels catastrophiques. Enphase décline toute responsabilité découlant d'une telle utilisation de vos Produits couverts. En outre, Enphase se réserve le droit de refuser de fournir une assistance en lien avec une telle utilisation et décline toute responsabilité qui découle de la fourniture par Enphase ou du refus de fournir une assistance pour votre Produit couvert dans de telles circonstances.

8. Comment obtenir un service de garantie.

a. Pour obtenir un service de garantie pour un Produit couvert, vous devez vous conformer à la Procédure d'autorisation de retour de marchandise (RMA) disponible à l'adresse https://enphase.com/fr-lu/warranty/luxembourg. Il pourra vous être demandé de fournir la preuve d'achat du Produit couvert. Toutes les réclamations au titre de la Garantie doivent être soumises à Enphase pendant la Période de garantie limitée et dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la découverte du défaut.

b. Dès l'émission de l'autorisation de retour de marchandise (RMA), Enphase expédiera une unité de remplacement sur le Site d'origine. Dans certaines circonstances, Enphase peut demander au Propriétaire couvert de retourner l'appareil prétendument défectueux avant qu'Enphase n'expédie l'unité de remplacement.

c. À la réception de l'unité de remplacement, et si Enphase vous a demandé de retourner l'appareil présumé défectueux, vous devez placer l'appareil défectueux dans l'emballage d'expédition d'origine ou dans un autre emballage assurant une protection équivalente au produit, y apposer une étiquette d'expédition prépayée (la Procédure RMA permet aux Propriétaires Couverts de générer une étiquette d'envoi prépayée pour le retour), et déposer le colis au point d'expédition le plus proche. Si le Produit couvert prétendument défectueux n'est pas reçu par Enphase dans les soixante (60) jours suivant la fourniture par Enphase d'un numéro RMA au Propriétaire couvert et qu'une unité de remplacement a été expédiée au Propriétaire couvert, Enphase facturera le Propriétaire couvert, et le Propriétaire couvert paiera le prix catalogue alors en vigueur pour ce produit ou cette pièce de produit de remplacement. Si vous n'utilisez pas l'étiquette d'expédition prépayée fournie par Enphase, Enphase vous recommande d'utiliser un service de suivi pour votre protection.

d. Si un Propriétaire couvert retourne un Produit couvert à Enphase (i) sans RMA émis par Enphase, (ii) sans l'intégralité des pièces incluses dans l'emballage d'origine, ou (iii) qu'Enphase détermine comme n'étant pas couvert par la présente Garantie, Enphase se réserve le droit, soit (1) de refuser la livraison d'un tel retour et de le renvoyer aux frais du Propriétaire couvert (sous réserve de prépaiement) ; (2) de facturer des frais de restockage égaux au plus élevé de quinze pour cent (15 %) du prix d'achat initial du Produit couvert par le Propriétaire couvert ou de la valeur au détail des pièces manquantes ; ou (3) de conserver le Produit couvert pendant trente (30) jours pour qu'il soit récupéré par le Propriétaire couvert, puis (s'il n'est pas récupéré) d'en disposer à la seule discrétion d'Enphase sans responsabilité ni obligation supplémentaire envers le Propriétaire couvert.

e. Une fois qu'un Produit couvert retourné est reçu et inspecté, Enphase informera le Propriétaire couvert (ou l'installateur autorisé par le Propriétaire couvert à remplacer le Produit couvert) qu'Enphase a reçu le Produit couvert retourné.

f. En renvoyant un Produit couvert, le Propriétaire couvert reconnaît par les présentes que la propriété du Produit couvert est transférée à Enphase à la réception par Enphase du Produit couvert. Si la réclamation est justifiée sur la base de la présente Garantie, Enphase prendra en charge les frais d'expédition du Produit couvert réparé ou remplacé au Propriétaire couvert (ou à l'installateur autorisé par le Propriétaire couvert à remplacer le Produit couvert) à l'Emplacement d'origine.

9. Affectation. Enphase se réserve expressément le droit de transférer ses droits et obligations en vertu de la présente Garantie à un tiers disposant de l'expertise démontrée et des ressources nécessaires pour s'acquitter efficacement des obligations en vertu des présentes.

10. Limitation de responsabilité.

a. Enphase ne sera pas responsable, au titre de la présente Garantie, des pertes ou dommages qui ne lui sont pas imputables ou qui ne sont pas prévisibles.

b. Enphase fournit le Produit Couvert au titre de la présente Garantie uniquement pour un usage domestique et privé. Si le Propriétaire couvert utilise le Produit couvert à des fins commerciales ou professionnelles, Enphase ne sera pas responsable, au titre de la présente Garantie, des pertes commerciales, y compris, mais sans s'y limiter, la perte de bénéfices, la perte d'activité, l'interruption d'activité et/ou la perte d'opportunité commerciale.

c. Aucune disposition de la présente Garantie Limitée ne saurait limiter ni exclure la responsabilité d'Enphase en cas de (i) décès ou blessure corporelle causés par sa négligence, (ii) fraude ou fausse déclaration frauduleuse, (iii) toute atteinte aux droits légaux du Propriétaire couvert relatifs au Produit couvert, ou (iv) toute autre responsabilité ne pouvant être limitée ou exclue en vertu du droit applicable.

11. **Absence de modification.** Aucun employé, revendeur ou autre tiers représentant Enphase n'est autorisé à apporter une quelconque modification, prorogation ou adjonction à la présente Garantie.

12. **Divisibilité**. Si l'une des conditions de la présente Garantie est jugée illégale ou inapplicable, la légalité ou l'applicabilité des conditions restantes ne sera pas affectée ou altérée.

13. **Exclusion de garantie**. Sauf dans la mesure où le droit applicable l'interdit, la présente Garantie constitue l'unique et exclusive garantie accordée par Enphase. Toutes les autres garanties et conditions, qu'elles soient expresses ou implicites, légales ou autres, découlant de la loi, de la conduite habituelle des parties, de l'exécution des contrats, des usages commerciaux ou autres (y compris les garanties et conditions de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier, d'absence de contrefaçon, ou les garanties relatives à l'exactitude, la suffisance ou la pertinence de toute information technique ou autre fournie dans les manuels ou toute autre documentation), sont limitées à la durée de la présente Garantie.

    Sauf dans la mesure où la loi applicable l'interdit, l'octroi de la présente Garantie par Enphase est conditionné par l'acceptation par le Propriétaire couvert des termes, conditions et exigences stipulés aux présentes. Les lois de certains pays ne permettent pas d'exclure la durée d'une garantie implicite ou d'exclure ou de limiter les garanties légales. Lorsque ces lois s'appliquent au Propriétaire Couvert, certaines ou toutes les exclusions ou limitations peuvent ne pas s'appliquer au Propriétaire Couvert, lequel peut disposer de droits supplémentaires.

14. **Droit applicable ; Compétence.**La présente Garantie sera régie et interprétée conformément aux lois du Luxembourg. Chaque partie accepte de se soumettre à la compétence non exclusive des tribunaux du Luxembourg. Toutefois, en tant que consommateur, vous bénéficiez des dispositions impératives de la législation de votre pays de résidence. Aucune disposition de la présente garantie limitée ne saurait porter atteinte à vos droits en tant que consommateur de vous prévaloir desdites dispositions impératives du droit local.

15. **Résolution des litiges avec les consommateurs**. Enphase n'est pas engagée ou obligée de participer aux procédures de résolution des litiges devant un conseil d'arbitrage des consommateurs.

16. **Coordonnées du service client :**

Téléphone :	+44 (0) 1908 828 928
E-mail :	support_emea@enphaseenergy.com
Page Web :	https://enphase.com/contact-us

© 2026 Enphase Energy, Inc. Tous droits réservés. Enphase, le logo « e », IQ et certaines autres marques listées sur https://enphase.com/trademark-usage-guidelines sont des marques commerciales d'Enphase Energy, Inc. aux États-Unis et dans d'autres pays.

Annexe des produits couverts
Produits du système de gestion de l’énergie domestique

Date d’entrée en vigueur : 1 de octubre de 2026
Territoire couvert : Luxembourg
Date d’activation : Aux fins de la présente Garantie, « Date d’activation » désigne la date à laquelle le Produit couvert est activé à l’Emplacement d’origine via le Portail de l’installateur Enphase.

Produits couverts	Références des produits couverts (SKU) :	Période de garantie limitée
Home Energy Management System	HEMS-GW-01; HEMS-RM-01; HEMS-RM-02; HEMS-HP-01	5 años a partir de la Fecha de activación